

A PROPOS DE LA LFSM

La LFSM est une association régie par la Loi de 1901
et reconnue d'utilité publique.

Elle comprend :

- Un Pôle administratif
- Un Pôle Médiation Familiale
- Un Pôle Victimologie
- Un Pôle Formation
- Une consultation enfants
- Des groupes d'enfants concernés par la séparation parentale :
"L'Atelier des Enfants"
- Des groupes d'enfants exposés aux violences intra-familiales :
"Les Ébouriffés"
- Un groupe pour les pères en difficulté dans leur paternité :
" Paroles d'hommes"

Contactez-nous pour plus de renseignements

Pôle Médiation (ligne directe) : 01 53 05 92 38 ou 06 61 29 12 00
Courriel : pole.mediation@lfsm.fr

Ou notre secrétariat : 01 42 66 20 70
Courriel : lfsm@lfsm.fr
Et notre site web : www.lfsm.org

Métro : Madeleine Saint-Lazare (Lignes 14 ; 13 ; 12)
RER : Auber



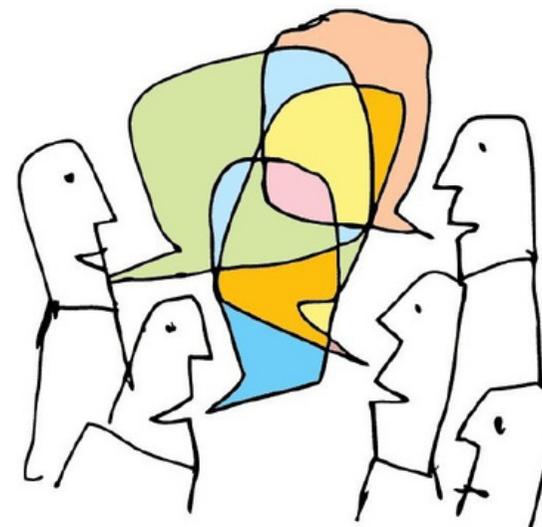
LFSM
11 rue Tronchet
75008 PARIS

Inscription



La L.F.S.M.
vous invite
Pour une journée d'étude
le jeudi 21 novembre 2024

"Nouveaux besoins des familles,
évolutions et pratiques de la médiation
familiale et de son diplôme d'État"



Dans les locaux de l'I.C.P. (IFOMENE) salle E14 au 26 rue d'Assas 75006 PARIS
Métro Rennes

Nouveaux besoins des familles, évolutions et pratiques de la médiation familiale et de son diplôme d'État

Cette journée a pour objet de permettre la rencontre de médiateurs, de professionnels, de représentants d'institutions qui participent au développement de la médiation familiale. Ils ébaucheront l'évolution et l'adaptation de ce métier aux besoins des familles en donnant la parole à des médiateurs qui, au travers de leur expérience, permettent un échange et l'ouverture de nouveaux horizons en initiant l'acquisition de nouveaux outils.

D'une part, des médiateurs présenteront un contexte, une technique, un projet innovant qu'ils développent et mettent à disposition des familles, des professionnels.

D'autre part, le décret du 2 décembre 2003 a créé le Diplôme d'État de Médiateur Familial qui est organisé par l'arrêté du 12 février 2024 est modifié par l'arrêté du 19 mars 2012 et pour la seconde fois par le décret du 4 juin 2024 montrant, ainsi, la nécessité d'une adaptation aux besoins contemporains de la société.

Ce diplôme, conçu initialement, comme une spécialisation professionnelle est inscrit au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Vingt après cette institutionnalisation nous souhaitons donner la parole à celles et ceux qui ont été à l'origine de la création du Diplôme d'État mais aussi à des experts membres du Conseil National de la Médiation créé le 25 octobre 2022 par le décret 2022-1353 marquant, ainsi, la volonté du gouvernement de développer largement les modes alternatifs de gestion des conflits et permettre une déjudiciarisation trop importante en aidant à la responsabilité de chaque citoyen.

Public ciblé

La matinée sera ouverte aux professionnels exerçant dans le champ de la gestion des conflits intra-familiaux et, principalement les médiateurs.

L'après-midi sera ouverte aux professionnels, aux institutions qui participent au comité des financeurs de la médiation familiale principalement ceux de Paris : Direction Enfance Famille (Ville de Paris), service parentalité et médiation (Caf75), Cmsa, Délégué à la vie associative de la Cour d'Appel de Paris mais aussi, au plan national : le SADVAJ (Service d'accès au Droit et à la Justice) et les principales associations représentatives de la médiation familiale (FENAMEF & APMF), l'UNAF ainsi que des membres de l'actuel Conseil de la Médiation.

Modalités d'accès

Cette journée est sans participation financière, l'inscription auprès de notre secrétariat est obligatoire (pole.formation@lfsm.fr) par retour de la fiche d'inscription jointe.

Le nombre de places en présentiel est limité à 90 personnes. Cette journée sera, selon le nombre de demandes, réalisée également en distanciel. Les inscriptions seront validées par ordre de réception.

PROGRAMME

8h30 : Accueil par Monsieur Emmanuel BENOIT, Directeur LFSM & Madame Jocelyne DAHAN, administratrice LFSM

9h30/10h30 : Monsieur Florent DENIS, médiateur familial D.E. et formateur " La médiation familiale dans le contexte de la Protection de l'Enfance : enjeux et défis »

10h30/10h50 : PAUSE

10h50/11h30 : Marianne BAUCHART-CHASERAY, cheffe de service AGSS UDAF du NORD "Un projet innovant pour accompagner la parentalité"

11h30/12h30 : Monsieur Paul DEMARET, médiateur agréé, chargé de direction au Centre de Médiation a.s.b.l. du Luxembourg « La comédiation : se mettre au diapason pour mieux gérer la discorde »

12h30/13h45 Repas libre

Accueil : 13h45

14h00/16h30 : "Vingt ans après, un nouvel élan pour la médiation familiale "

La médiation familiale a été professionnalisée par la création du Diplôme d'État en 2004, résultat des travaux du Conseil National de la Médiation Familiale permettant, ainsi, de nommer les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier.

Vingt ans après le Diplôme d'État est toujours la référence pour nombre de professionnels mais aussi controversé pour d'autres. Entre reconnaissance et évolution, quel est le chemin à parcourir ?

Introduction : Madame Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale a été membre du Conseil National Consultatif de la médiation familiale.

Madame Monique SASSIER, ancienne Présidente du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, a été Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale, a été Présidente de l'association AUTONOMIA.

Monsieur Jacques FAGET, directeur de recherche émérite au CNRS (Centre Émile Durkheim), enseignant à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et dans diverses universités françaises et européennes, membre du Conseil National de la Médiation.

Lieu

I.C.P. (IFOMENE) salle E14 au 26 rue d'Assas 75006 PARIS Métro Rennes